

Conseil Municipal d'ESCAUDES
Compte Rendu de la Réunion du Lundi 18 Mars 2013

Présents : MM. MANSENCAL Christian, TULARS Bernard (1^{er} Adjoint), RIVIERE Jean-Pierre (2^{ème} Adjoint), PUJOLS Régis, DAUDET Bernard, GARDEUX Romuald, Mme DE FREITAS Patricia, M. MONNIER Philippe, BENTEJAC Francis, Mme CHANCELLE Marie Ange.

Absent : M. BARBERAN Jean-Philippe.

Date de la Convocation : 07/03/2013

Secrétaire de séance : M. TULARS Bernard

La séance est ouverte à 18h05.

I - APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 17 JANVIER 2013

Le PV est approuvé à l'unanimité.

II - DELIBERATIONS.

1) Vote du compte administratif 2012 DEL180313-05

Le Conseil Municipal de ESCAUDES, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Christian MANSENCAL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

♦ **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer comme indiqué dans l'état en annexe à la présente délibération ;

♦ **Constate** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Réalisations de l'exercice :

Fonctionnement :	Dépenses : 154 469,09 €	Recettes : 189 109,11 €
Investissement :	Dépenses : 46 410,03 €	Recettes : 45 124,34 €

Reports exercice 2011 :

Fonctionnement :	Excédent de : 93 500,01 €
Investissement :	Excédent de 20 187,74 €
Total réalisation et reports :	Dépenses : 200 879,12 € Recettes : 347 921,20 €

Restes à réaliser à reporter en 2013 :

Fonctionnement :	Néant
Investissement :	Dépenses : 10 193,00 € Recettes : 8 418,00 €

Résultat Cumulés :

Section de Fonctionnement :	Dépenses : 154 469,09 €	Recettes : 282 609,12 €
Section d'Investissement :	Dépenses : 56 603,03 €	Recettes : 73 730,08 €
TOTAL CUMULE :	Dépenses : 211 072,12 €	Recettes : 356 339,20 €
RESULTAT CUMULE :	Excédent de 145 267,08 €	

♦ **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

♦ **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2) Vote du compte de gestion 2012 DEL180313-06

Le Conseil Municipal d'ESCAUDES,

- ▶ Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- ▶ Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,
- ▶ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ▶ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ▶ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ▶ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- ▶ **Déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) Affectation de résultats DEL180313-07

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012, décide de procéder à l'Affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	Excédent de :	34 640,02 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 002 du C.A.	Excédent de :	93 500,01 €

Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent de :	128 140,03 €
--	----------------------	---------------------

Besoins réels de financement de la Section d'investissement :

Résultat de la Section de l'exercice :	Déficit de :	- 1 285,69 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 001 du C.A.	Excédent de :	<u>20 187,74 €</u>
Résultat comptable cumulé R 001	Excédent de :	18 902,05 €

Restes à Réaliser

Solde des Restes à réaliser :	Déficit de :	- 1 775,00€
-------------------------------	--------------	-------------

Besoin réel de financement (B) :	17 127,05 €
---	--------------------

Affectation du Résultat de Fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé de la section de d'Investissement	
Recette Budgétaire au compte R 1068 :	17 127,05 €

En Excédent reporté à la Section de Fonctionnement ligne R002	111 012,98 €
--	---------------------

Transcription Budgétaire de l'Affectation du Résultat :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent reporté R002 : 111 012,98 €		Affectation en Réserves R1068 : 17 127,05 €

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

4) FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes). DEL180313-08

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général.

La réunion cantonale du 11 Mars 2013 présidée par M. Jean Luc GLEYZE, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 14 665,23 €uros.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- ▲ de réaliser en 2013 les opérations suivantes pour les autres investissements :
 - Pour un total de 18 331,54 € H.T.
- ▲ de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 14 665,23 € au titre des autres investissements
- ▲ d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :
 - pour les autres investissements par autofinancement 5 969,00 €.

5)) Vente de bois de chêne DEL180313-09

M. le Maire rappelle que suite à la vente des pins du 21 février dernier, le bois de chêne se trouvant sur cette parcelle a été coupé par l'employé communal ; ce qui représente environ 41 mètres.

Le Maire propose donc de mettre en vente ce bois de chauffage, coupé à 1 mètre.

Celui-ci propose le prix suivant :

- ✓ Non livré : 50,00 € le stère.
- ✓ Livré à domicile : 55,00 € le stère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** :

- * de vendre le bois de chêne à toute personne qui en fera la demande et de respecter le prix de **50,00 € le stère (non livré) ou 55,00 € le stère (livré à domicile).**

6) SDCI – Avis sur le périmètre de la CDC issue de la fusion envisagée par le Préfet. DEL180313-10

Afin d'étayer cette délibération, les documents suivants ont été joints à la convocation au Conseil Municipal :

- le projet de statuts de la fusion des CDC de Bazas, Captieux-Grignols, St Symphorien & Villandraut,
- le Compte-rendu de la rencontre des CDC du Bazadais et Captieux-Grignols du 8/02/2013,
- le projet de délibération rédigé par Me Chapon sur le rapprochement des CDC du Bazadais et Captieux-Grignols,
- le projet de délibération rédigé par le Conseiller Général et des élus du canton de Captieux sur la fusion des CDC de Bazas, Captieux-Grignols, Langon, St Symphorien & Villandraut.

L'ensemble du Conseil Municipal étant pour un regroupement le plus large possible est d'avis d'adopter le projet de fusion des 5 CDC.

Par contre B. TULARS exprime son désaccord sur la démarche de détachement de la commune d'Escaudes de la CDC de Captieux-Grignols en cas de non-réalisation de la fusion à 5. Cet avis est partagé par 7 membres du Conseil.

Le Conseil est amené à délibérer :

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'envoi le 21 Décembre dernier, par M. le Préfet de la Gironde, de l'arrêté de périmètre concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Gironde, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Afin que l'assemblée puisse prendre une décision réfléchie, au regard de l'importance du choix qui doit être opéré et de ses incidences pour l'avenir de la Commune de ESCAUDES, un certain nombre d'éléments est communiqué en rappel au Conseil Municipal :

- La définition d'une nouvelle carte intercommunale découle de la Loi du 6 Décembre 2010 portant réforme des collectivités locales.
- En 2011, le Préfet de la Gironde a élaboré une proposition de SDCI, définissant sur notre secteur la fusion de 4 Communautés de Communes : Bazas, Captieux/Grignols, Villandraut, Saint-Symphorien.
- Cette fusion ne remportant pas l'adhésion locale, et suite à un certain nombre de contacts entre élus, l'hypothèse d'une fusion plus importante, à 8 Communautés de Communes, a été envisagée. Cette démarche a cependant avorté, aucun consensus local n'ayant pu être trouvé.
- Faute de proposition alternative, le Préfet de la Gironde a donc proposé à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) l'application stricte du schéma, à savoir la fusion initiale entre les 4 Communautés de Communes. Elle a été votée par la CDCI, à l'unanimité moins 1 voix, le 15 Décembre 2011.
- Cette fusion aurait dû être mise en application en 2012. Plusieurs démarches locales ne lui ont cependant pas permis d'être engagée et menée à terme : un refus absolu de toute fusion pour la Communauté de Communes de Bazas, aboutissant à un recours auprès du Tribunal Administratif ; la volonté, dans un premier temps, de la Communauté de Communes Captieux/Grignols de n'accepter aucune fusion ; puis une démarche conjointe des Présidents de ces deux Communautés de Communes pour engager une démarche de fusion commune limitée à 2 EPCI, en excluant les Communautés de Communes de Villandraut et Saint-Symphorien.
- Prenant acte de cette situation, les Communautés de Communes de Villandraut et Saint-Symphorien viennent d'engager en ce début d'année une nouvelle démarche, visant au rapprochement avec la Communauté de Communes de Langon. Au vu des informations actuellement connues, cette démarche pourrait aboutir avec succès.
- Malgré tout, un certain nombre d'élus ont engagé un travail de réflexion autour de l'hypothèse posée par le SDCI, soit celle d'une fusion à 4. Les Présidents des Communautés de Communes de Bazas et de Captieux/Grignols ont refusé de s'y engager. Les ateliers de Lignan-de-Bazas ont pourtant permis d'avancer sur un certain nombre de thèmes, élaborant un travail qui pourrait avoir une véritable utilité si le schéma venait à être appliqué par le Préfet, faute de solution alternative.

- En l'état actuel des choses, une majorité de communes des cantons de Bazas et de Grignols ont délibéré favorablement pour une fusion entre les Communautés de Communes de Bazas et de Captieux/Grignols. Il revient à celles du canton de Captieux de faire à présent un choix.

Une réunion d'information et de débat a été organisée le 27 Février dernier par le Conseiller Général et les Maires du canton, au cours de laquelle les Conseillers Municipaux ont été amenés à réfléchir collectivement à l'avenir de leurs communes, et au choix le plus pertinent à opérer.

Le débat a été riche et dense, très participatif, et motivé par le souci de l'intérêt général. Il ressort des discussions les éléments suivants :

- La carte administrative française, et son organisation en matière d'aménagement du territoire, sont en profonde mutation depuis quelques temps. La réforme des collectivités locales, mais aussi l'avancement des démarches de Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), la réduction des finances publiques et les nécessités de rationalisation des collectivités, ainsi que l'Acte III de la Décentralisation en cours d'élaboration, modifient et modifieront rapidement et considérablement le panorama administratif et démocratique français.
- Notre département n'échappe pas à ces mutations, et une nouvelle Gironde se dessine désormais avec la perspective d'une métropole visant à atteindre 1 million d'habitants, avec la structuration d'intercommunalités fortes autour de Communautés
- d'Agglomération ou de pôles urbains affirmés, avec la nouvelle ossature d'un territoire girondin précisément organisé autour des polarités urbaines, que met en relief la démarche InterSCot, et qui articule croissance démographique, développement économique et nouveau maillage des services publics. Un des premiers enjeux consiste à tirer parti de la fusion à réaliser pour intégrer une future Communauté de Communes qui atteigne une masse critique susceptible de composer un vrai territoire de projets, et de constituer un espace fort et bien structuré pour prendre pleinement sa place dans cette nouvelle organisation, au bénéfice des populations qui la composent.
- Notre actuelle Communauté de Communes, comme beaucoup d'autres, est efficace sur la mise en place et la gestion de services de proximité. Elle est en revanche carentielle sur le développement économique, qui constitue pourtant une de ses compétences obligatoires, ainsi qu'une impérative nécessité pour notre canton. L'arrivée de l'A65 et la création de l'échangeur du Coeur d'Aquitaine, qui offrait un point d'appui essentiel pour construire un projet de développement d'activités comme celui de l'Ecopôle, n'ont à ce jour pas été exploitées. L'achat d'un foncier à cette fin vient seulement d'être décidé ces derniers mois, grâce à l'opportunité offerte par la procédure d'aménagement foncier mise en place autour de cette infrastructure, et portée par le Conseil Général. Exercer efficacement cette compétence économique constitue donc un autre enjeu majeur.
- Porter un projet économique d'envergure, entre autres, nécessite des moyens financiers adaptés. Acheter le terrain de l'Ecopôle représente un engagement budgétaire conséquent pour la Communauté de Communes Captieux / Grignols ; réaliser la zone d'activités elle-même sera probablement hors de portée. La fusion à envisager doit permettre d'assurer le portage de projets ambitieux, afin qu'ils décuplent l'attractivité et la force de la future Communauté de Communes, tout en garantissant ses ressources. L'enjeu est donc que nos communes intègrent une intercommunalité porteuse d'avenir, parce que construite autour d'un pôle solide qui en constitue le futur moteur, mais qui assure aussi une péréquation territoriale qui bénéficie à tous.

- L'approche d'une fusion doit donc privilégier une logique de bassin de vie, à savoir un territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi : équipements concurrentiels et commerciaux, services comme Pôle Emploi, gendarmerie, perception ou Sous-Préfecture, équipements de santé comme les hôpitaux, les services d'urgences ou les maternités, équipements d'éducation comme collèges et lycées.
- L'ossature d'infrastructures est toujours déterminante dans l'aménagement du territoire et le développement économique. Celle de notre secteur s'articule autour de l'A65, qui en constitue l'axe Nord/Sud autour duquel s'organise le territoire, en lien avec ses 3 échangeurs de Langon, Bazas et Captieux. Elle doit fonder l'approche de la fusion à venir.
- Un avenir commun offrant des garanties de réussite doit être consenti et construit ensemble, avec une volonté partagée et affirmée. Le refus persistant de la Communauté de Communes de Bazas d'envisager la moindre fusion pendant de longs mois, sa traduction juridique au travers d'un recours, interrogent sur l'engagement récent vers une fusion avec la Communauté de Communes Captieux/Grignols. Les propos et écrits tenus par son Président ne traduisent pas, aujourd'hui encore, un enthousiasme franc, et ne clarifient pas le souhait d'une vision de l'aménagement du territoire soucieuse d'une répartition équilibrée, au delà de la ville centre. Ils ne semblent pas de nature à envisager sereinement un projet commun, bénéficiant à toute la future intercommunalité et à tous ses citoyens. A contrario, les Communautés de Communes de Villandraut et de Saint-Symphorien se sont impliquées dans les ateliers de Lignan-de-Bazas. Leurs Présidentes sont favorables à une fusion qui incluerait les communes du canton de Captieux dans la démarche qu'elles ont initiée auprès de Langon, qui ne semble pas de son côté opposé par principe à l'intégration de ces mêmes communes. Ces attitudes, plus positives, sont aussi plus encourageantes pour réussir une future fusion.

Fort de ces réflexions, les élus du canton de Captieux présents lors de la réunion du 27 Février en ont conclu dans leur grande majorité :

- que la future fusion devait être articulée autour de l'A65 et du bassin de vie dont le pôle moteur est Langon ;
- qu'il était souhaitable à ce titre que les Conseils Municipaux manifestent d'une même voix la pertinence d'une fusion regroupant les communes du canton de Captieux avec celles de Langon, Bazas, Grignols, Villandraut et Saint-Symphorien ;
- qu'au regard des réticences exprimées par un grand nombre de communes des cantons de Bazas et Grignols, le principe de cette fusion n'était pas parvenu à maturité ;
- que dans le cas où cette fusion à 5 ne pourrait être mise en œuvre, il était préférable à défaut, dans l'intérêt général du canton de Captieux et de ses habitants, de solliciter un détachement des communes du canton de Captieux de la Communauté de Communes Captieux/Grignols, et un rattachement aux Communautés de Communes de Langon, Villandraut et Saint-Symphorien, dans l'espoir d'une fusion plus large à terme.

Après avoir entendu ces explications et en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- **REFUSE** la fusion des Communautés de Communes de Bazas / Captieux/Grignols / Villandraut / Saint-Symphorien, telle que définie dans l'arrêté de périmètre transmis par M. le Préfet pour approbation,

- **ESTIME**, au vu des arguments développés ci-dessus, que l'intérêt général de la commune, en lien avec les autres communes du canton de Captieux, est d'intégrer une fusion fondée sur l'ossature de l'A65 et adossée à un pôle urbain moteur de développement,
- **EXPRIME** en conséquence sa volonté de voir réalisée, au travers du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, une fusion répondant à une logique de bassin de vie autour de Langon, et regroupant les Communautés de Communes de Bazas, Captieux/Grignols, Langon, Villandraut et Saint-symphorien,
- souhaite que l'Etat, en la personne de M. le Préfet, considère la démarche SDCI comme une opportunité de redéfinition dynamique de la carte intercommunale, fondée sur des logiques d'intérêt général, de bassin de vie, et d'une dimension critique permettant la réalisation de projets de développement, dans l'intérêt des communes et de leurs populations.

C'est donc la délibération sur la fusion à 5, dans laquelle les 3 alinéas en question ont été supprimés, qui est adoptée par 7 voix pour et 3 voix contre. Ont votés contre : MM. DAUDET, GARDEUX & RIVIERE.

III - INFORMATIONS NOUVELLES.

1) Questionnaire CIAS.

Un projet de mise en place d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) sur notre CDC est à l'étude.

Afin d'affiner les compétences qui lui seront dédiées il est demandé à chaque élu de faire connaître son avis par l'intermédiaire d'un questionnaire qui lui a été remis avec la convocation au Conseil Municipal. Chaque questionnaire, dûment rempli, est remis à K. Nadeau pour en faire la synthèse.

IV - COMPTE-RENDU DES DECISIONS MISES EN ŒUVRE.

1) Vente de pins du 21/02/2013.

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 17/01/2013 la commune a mis en vente 700 pins pour un volume de 915 m3.

Suite à cet appel nous avons reçu 5 propositions d'achat :

- Smurfit à 22 800 €,
- XP Bois à 20 500 €,
- Lesbats à 26 550 €,
- La Forestière de Gascogne à 25 500 €,
- La Forestière Montoise à 28 000 €.

Le prix d'appel fixé par la commune était de 28 000 €.

C'est donc la Forestière Montoise qui emporte le marché.

V - COMPTE-RENDU DES REUNIONS EXTERIEURES.

1) Syndicat intercommunal d'électricité de BERNOS.

Au cours de l'AG du SIE de BERNOS, qui s'est tenue le 16/03/2013 à CAZALIS, ERDF :

- nous informe que notre syndicat est celui qui a le plus fort pourcentage de lignes haute-tension enfouies. Escaudes étant, pour sa part, bien lotie.
- nous demande de leur signaler tous les poteaux abandonnés lors de l'enfouissement des lignes afin d'effectuer leur ramassage. B. TULARS enverra un relevé de ces matériels et fera un rappel de la demande de remplacement de la ligne en 4 fils nus, allant de l'Auberge jusque chez P. DUBOUILH, par une ligne en fil torsadé.

VI - PLANNING POUR LE MOIS A VENIR.

La Commission « Finances » se réunira le 25/03/2013 afin de préparer le budget.

La Commission Communale des Impôts Directs se réunira le 28/03/2013.

Le Conseil Municipal se réunira le 11/04/2013 à 18h.

VII - QUESTIONS DIVERSES.

- 1) B. DAUDET évoque les problèmes de débardage et demande les arrêtés préfectoraux et municipaux afin de pouvoir intervenir pour régler ces problèmes. La sous-préfecture a répondu à K. Nadeau qu'elle n'a plus ces documents en sa possession.

Il s'ensuit un débat sur le non-respect des forestiers sur l'utilisation des chemins et leur remise en état.

- 2) B. DAUDET demande des renseignements quant au passage d'un câble électrique dans la buse traversant la RD 932 pour desservir le terrain de M. REILLA. JP RIVIERE & B. TULARS, ayant posé la question aux agents EDF travaillant sur place, lui indique que cette pose est réglementaire. Mais des précisions seront demandées à notre correspondant ERDF.
- 3) B. TULARS demande que, lors d'un prochain Conseil Municipal, l'on puisse délibérer sur la modification de l'emplacement des panneaux d'agglomération.
- 4) B. TULARS demande la possibilité d'adhérer à l'IDDAC (Institut Départemental de Développement Artistique & Culturel) afin d'avoir la possibilité d'avoir un prêt de matériel lors de manifestations. La cotisation de la commune s'élèverait à 150 €.
- 5) B. TULARS présente, succinctement, l'association « Brigalhas de pin » et ses futures manifestations.
- 6) M-A CHANCELLE nous informe d'une marche organisée, par l'association « Mérébata », sur la commune d'Escaudes le 21 avril. Pour cette manifestation elle demande la possibilité d'avoir la clef de l'église ainsi que des informations sur les autorisations d'emprunt des chemins forestiers. Sur cette dernière question B. TULARS lui indique que les randonnées ne posent pas de problèmes sur la commune d'Escaudes et l'informe des instructions en cours d'élaboration au Conseil Général.
- 7) R. GARDEUX redemande qu'une clef de l'église soit déposée à l'S-Caudais afin de la confier aux clients du restaurant qui voudraient visiter cet édifice.

La séance est levée à 20h30.

MANSENCAL Christian		PUJOLS Régis	
TULARS Bernard		RIVIERE Jean Pierre	
MONNIER Philippe		BARBERAN Jean Philippe	Absent
DE FREITAS Patricia		CHANCELLE Marie Ange	
BENTEJAC Francis		DAUDET Bernard	
GARDEUX Romuald			